**ABONNEMENT** 

Saumur

Un an. . . . . . . . 25 fr. Six mois . . . . . . 13 Trois mois. . . . . . 7

frois mois. . . . .

on s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal on en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — Faits divers, —

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publicati des insertions reques et même payé sauf restitution dans ce dernier eas; Et du droit de modifier la redacti

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne A PARIS

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

### Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 JUILLET

# LA MARINE

Il y a un point sur lequel les députés de tous les partis sont d'accord : c'est la défense nationale. Les ministres le savent bien et ne manquent pas d'invoquer cette union lorsqu'ils ont quelque crédit à demander pour l'armée et la marine. Jamais on ne leur refuse ce crédit.

Mais cet accord de tous les représentants pour assurer la défense de la patrie doit ou devrait avoir pour corrélatif non seulement que les sommes votées soient employées, mais qu'elles le soient de façon à atteindre le but officiellement poursuivi. On est aujourd'hui malheureusement en droit de se demander s'il en est ainsi.

On vient d'ordonner une mobilisation de l'armée de mer en vue des manœuvres qui vont avoir lieu dans le Nord, avec les escadres combinées de la Méditerranée et de la Manche, plus un certain nombre de navires.

Ces manœuvres ne sont pas commencées et déjà les faits les plus navrants ont pu être constatés.

Ainsi, la flotte mobilisée comprend quatre divisions. Chaque cuirassé des quatre divisions mobilisées n'a qu'un éclaireur et qu'un torpilleur.

L'éclaireur du Formidable est le Nielly, qui file difficilement 14 nœuds, tandis que le Formidable, lui, file plus de 16 nœuds. Et le Nielly, qui est en bois, n'a même pas de pont blindé et de cloisons étanches. Des qu'on a voulu le mettre en marche, il a échoué. On a essayé de le remplacer par le Magon. A peine avait-on essayé la machine de celui-ci qu'une avarie s'est déclarée. On est obligé d'en armer un autre sans savoir si on pourra s'en servir.

Les torpilleurs paraissent ne pas valoir beaucoup mieux.

Les cuirassés de la troisième division sont des cuirassés de croisière sans vitesse, dont un déjà très vieux et filant à peine 11 nœuds.

En six mois, des avaries ont entraîné l'indisponibilité d'un transport de Cochinchine, d'un cuirassé-croiseur, d'un croiseur à batterie et d'un croiseur de deuxième classe.

Ce sont là les faits évidents. N'a-t-on pas lieu de craindre qu'il y en ait d'autres aussi déplorables qui vont être révélés au premier jour,peut-être trop tard.

En regard de ces faits, plaçons des chif-

Depuis 1874, c'est-à-dire en dix-neuf années, la France a dépensé pour sa marine 3 milliards 636 millions de francs.

Si de cette somme nous déduisons 420 miltions de francs afférents aux dépenses spéciales pour la Tunisie, le Tonkin et Madagascar, on constate que la dépense spéciale à la marine est de trois milliards 216 millions.

Or, pendant la même période, l'Allemagne a dépensé pour sa marine un milliard; l'Italie, onze cents millions; l'Autriche, quatre cent soixante-dix millions. C'est-à-dire que la France a dépensé 646 millions de plus que la Triple-Alliance, pour sa marine.

Or, dans cette période de dix-neuf années, la flotte austro-italo-allemande est montée de 290 navires à 538, alors que la flotte française tom-

C'est-à-dire que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, en dépensant 646 millions de moins que nous, augmentaient leur flotte de 248 navires, pendant que nous descendions au-dessous du chiffre de navires établi par le budget de 48741

bait de 405 navires à 378.

Ces chiffres, donnés par un rapporteur républicain, confirmés par le Siècle d'une part et la Justice de l'autre, sont indiscutables.

Moins de bâtiments et des bâtiments qui, en apparence au moins, ne semblent pouvoir fournir un bon service.

Dans ces conditions, on est autorisé à demander ce que deviennent les crédits votés sans relâche par le Parlement.

« C'est un véritable danger pour la défense nationale », dit le Siècle.

« Que deviendra la France, si on continue de la sorte? », demande la Justice.

Et nous ajouterons : « Ce danger présent, cet avenir menaçant, la France les doit à la Répu-ERNEST BAUDOUIN

# A LA CHAMBRE

Séance d'hier mardi. - La Droite ayant pris la décision de soulever le débat du Crédit foncier, il a bien fallu que M. Rouvier s'exécutât, quelque déplaisir qu'il en eût.

Le président nous évite son lever de rideau ennuyeux. Toutes les lois d'intérêt local sont remises. M. Floquet se paie seulement le plaisir de faire une facétie.

« Si nous commencions par terminer les raisins secs? » dit-il.

Il était sûr que des exclamations bruyantes lui répondraient. C'est ce qu'il voulait. Il produit son petit effet et il se rassied le sourire aux lèvres en se passant la main dans les cheveux. Il jette un regard circulaire sur les tribunes et les galeries et paraît se dire :

« Brisson, jamais, non jamais, n'aurait pu trouver ça. »

M. de Lamarzelle va attacher le grelot au col de M. Rouvier. Très décidé, très sûr de lui, le délégue de la Droite marche droit au but. Il met en cause, dès le premier mot, le ministre des finances qui s'est conduit avec autant de légèreté que d'imprévoyance. C'est lui qui est responsable du trouble produit sur le marché financier, car il a fallu l'intervention de la Chambre pour le mettre en mouvement. S'il n'avait pas été piqué par une première interpellation, il se serait contenté de son billet doux à M. Christophle; aux révélations de M. Lévêque, il n'avait songé à répondre que par un certificat de bonne conduite et un hommage rendu à la vertu de M. le gouverneur du Crédit foncier.

Avec précision et clarté, M. de Lamarzelle reprend les articulations contenues dans le rapport de l'inspecteur des finances, les irrégularités, les erreurs, les fautes. On a joué, on n'a pas pris les garanties prescrites par les statuts, surtout on a versé de l'or à pleines mains dans les journaux. On paie le silence,

tant, et l'éloge, tant; c'est coté et tarifé. Cela est scandaleux. Il faut que le Parlement y mette ordre; il faut aussi que le ministre aille jusqu'au bout en publiant la liste des feuilles subventionnées.

A droite, on applaudit très fort; grande rumeur à gauche; mais, après un moment de réflexion, on se dit qu'il est imprudent de trop montrer son embarras, qu'il faut de la tenue, de la pudeur ou de l'impudeur, comme on voudra, mais afficher de l'indignation! Alors, à gauche, on se ravise et on feint d'applaudir. Cette comédie est amusante à voir. Tous ceux que l'on sait subventionnés très grassement donnent le signal et font la claque. M. Christophle a de bons alliés.

M. Rouvier est bien mal à l'aise: il balbutie, s'embrouille; on dirait qu'il voit des traquenards devant lui et qu'il craint de s'y laisser choir. Peu à peu, sa voix se raffermit et il nous la joue à l'indignation.

Il a épuisé son pouvoir; il nomme le gouverneur mais ne peut lui dicter ses actions; il a sermonné le gouverneur et celui-ci sera bien sage dans l'avenir, il ne recommencera plus. Soyez donc contents et satisfaits comme le gouvernement l'est lui-même.

M. Rouvier s'échauffe, s'anime, s'excite, s'éponge; il crie, il sue, il fait de grands gestes éperdus ; il touche toutes les notes de son clavier oratoire; du bourdon il passe au trémolo; et c'est à pleine gorge qu'il vante les louanges du Crédit foncier, de la Banque de France, de nos grands établissements de crédit.

M. Christophle contemple avec émotion le ministre des finances.

En effet, la majorité se laisse emporter par M. Rouvier. Encore une fois l'affaire est dans

M. de Lamarzelle se donne la peine de répliquer, et signale les contradictions du ministre qui avait oublié fatalement, à la fin de son discours, ce qu'il avait dit au début.

Il finit en remarquant avec esprit que l'opinion se dira que le sous-gouverneur, dont les observations sont maintenant reconnues vraies, est sorti du Crédit foncier tandis que le gouverneur pris en faute y reste. Ce sera la moralité du débat.

Un inconnu, très ennuyeux, juge indispensable de prendre la parole à son tour. Les figures de M. Rouvier, de M. de Freycinet, de M. Christophle, étaient bien drôles au bout d'une lorgnette.

Ils faisaient tous à cet intrus le geste de se taire, de fermer sa bouche et de s'aller cacher. A la fin, l'intrus a compris, très vexé d'avoir à retenir un discours prêt à s'écouler.

On a voté. Naturellement, l'ordre du jour de blâme n'a même pas en les honneurs du

L'ordre du jour pur et simple a été adopté à une forte majorité parce qu'il ne signifie rien de précis, qu'il peut tout dissimuler, tout autoriser et qu'il permet aux fonds secrets de jouer encore leur rôle.

Un point aurait dû être éclairci qui ne l'a pas été.

Il paraît que la presse, depuis que M. Christophle règle et gouverne, a touché 2 millions par an, soit 24 millions; mais les inspecteurs des finances constatent que 62 millions ont été portés en gros sur les livres pour frais de pu-

Où sont allés les 38 millions qui restent sans destination avouée?

Ceux qui le savent se tairont certainement.

# INFORMATIONS

On s'occupe beaucoup à la Chambre des complications de la politique extérieure.

Elles commencent à inquiéter les esprits les plus fermes; il n'est pas possible. en effet, de constater sans une certaine appréhension toutes les difficultés pendantes, soit à propos de la Bulgarie, soit à propos de Zanzibar, de l'Égypte, de Terre-Neuve, etc.

Nos gouvernants ne sauraient être trop prudents et trop réservés dans toutes ces délicates questions dont la solution nécessite beaucoup d'expérience et de sage temporisation.

Le ministre des affaires étrangères fait de nouveau démentir tout ce qui a été publié par certains journaux relativement à des négociations engagées entre la France et l'Angleterre au sujet des compensations à donner à la France contre l'acceptation de la cession de Zanzibar.

# LE SOCIALISME D'ETAT

Nous ne connaissons encore que par une analyse très sommaire le projet de loi sur les accidents du travail que M. le ministre du commerce a préparé et qu'il va déposer à la Chambre. Ce qui neus en a été communiqué est relatif au système d'assurances qui serait organisé sous l'autorité de l'Etat, lequel répartirait entre les patrons les indemnités accordées aux ouvriers à la suite des accidents résultant des risques professionnels. L'Etat fixerait la contribution de chacun, il se chargerait du recouvrement. Enfin, certaines prescriptions de la loi seraient sanctionnées par des pénalités. Ces indications, si incomplètes qu'elles soient, suffisent pour déterminer le caractère de la loi proposée. C'est, à n'en pas douter, un premier pas que fait le gouvernement dans la voie du socialisme d'Etal.

On mande d'Épinal, 30 juin :

« Quatre habitants de Colroy étaient allés samedi ramasser, en délit forestier, du bois au Noyemont, territoire allemand. Ils ont été surpris par des gardes allemands qui les ont interpellés et qui ont tiré sur eux. L'un d'eux, le nommé Claudel, a reçu quelques chevroti-

» Une enquête a été ouverte par le souspréfet et par le procureur de la République. »

M<sup>me</sup> Mac-Clellan, a donné samedi un gran-l diner en l'honneur de Monsieur le Comte de Paris. On sait que Mme Mac-Clellan est la veuve de Mac-Clellan sous les ordres duquel Monsieur le Comte de Paris a si brillamment servi pendant la guerre de Séces sion.

#### LA CENSURE RÉPUBLICAINE

Nos républicains ne se lassent pas d'être ineptes. Il ne sustit plus à leur gloire d'avoir expurgé les fables de La Fontaine, et d'enseigner aux élèves des écoles communales de La Ville-Lumière que:

Petit poisson deviendra grand, Pourvu que L'ON lui prête vie.

Un de nos confrères vient d'avoir sous les yeux une nouvelle édition d'un Choix de Lectures qui n'a pas été épuré avec moins d'intelligence. Ainsi, il y avait un chapitre intitulé: « Dieu te voit ». Ce titre subversif a été changé et on lit maintenant: « Rien n'est caché ». Là où l'ancien texte portait : « Remercie Dieu, mon enfant », le nouveau texte porte: « Estime-toi heureux, mon enfant ». Et ainsi

C'est bête, mais ce n'est pas neuf. Sous la Terreur, il était interdit aux comédiens qui jouaient le Misanthrope de réciter la chanson célèbre:

Si le roi m'avait donné Paris, sa grand'ville... ... Je dirais au roi Henri : Reprenez votre Paris...

Il fallait dire, par ordre supérieur:

Si l'on voulait me donner Paris, la grand'ville... ... Je dirais d'amour ravi, etc.

En fait de sottise, les jacobins ne peuvent pas innover, mais comme ils maintiennent avec soin la tradition !

EYRAUD AU DÉPÔT

Eyraud occupe la cellule nº 28; il est gardé maintenant par les inspecteurs Maigre et Campergue. Il s'est entretenu hier avec M. Goron, qui l'a fait conduire au service anthropométrique.

M. Doppfer n'avait pas encore interrogé Eyraud à deux heures. Il était même probable que le juge d'instruction ne lui ferait pas subir d'interrogatoire dans la journée.

### Une exécution à Paris

Jean Vodable, l'assassin de la petite Malfilâtre, a été exécuté hier matin.

Le 30 novembre 1889, Jean Vodable, un ouvrier terrassier, abusait d'une fillette de douze ans et l'étranglait ensuite. Bientôt dénoncé par la mère de la victime, son ancienne maîtresse, Vodable venait se constituer prisonnier au service de la Sûreté.

Le 9 mai dernier, l'assassin comparaissait devant la cour d'assises de la Seine. Après des débats émouvants et malgré les efforts de son défenseur, Me Henri Robert, le misérable Vodable était condamné à la peine de mort.

En entendant la terrible sentence qui venait de le frapper, l'assassin s'écria : « J'y suis ».

Il ne croyait pas si bien dire. Le Président de la République a rejeté le recours en grâce de Vodable.

C'est hier matin, à quatre heures, qu'il a été exécuté sur la place de la Roquette.

A trois heures et demie, M. Bauquesne, directeur de la Roquette, accompagné de MM. Goron, chef de la Sûreté, Martini, sous-chef de la Sûreté, Leygonie, commissaire de police, et Andrieux, secrétaire de M. Leygonie, pénètrent dans la cellule de Vodable.

Quelques-uns de nos confrères ont dit que le condamné dormait profondément. Il n'en est rien. Au contraire, Vodable était entièrement habillé, et jouait déjà aux cartes avec ses gardiens.

Quand il aperçut M. Bauquesne il se leva.

- Vous savez pourquoi je viens, lui a dit le directeur de la Roquette.

Le condamné pâlit et répond : c'est probablement pour aller là-bas (sic).

- Oui, avez-vous du courage?

- J'en ai.

Comme on lui disait d'ôter son pantalon de la prison, il demanda tranquillement s'il fallait aussi ôter la veste.

Vodable n'a pas eu une minute de défaillance, il est resté environ trois minutes avec M. l'abbé Faure, et a marché au supplice avec un grand sang-froid. Il a embrassé avec ferveur le crucifix, les aides l'ont saisi. Deibler livide a pressé le bouton de la gnillotine, en deux minutes justice est faite.

Vodable avait demandé qu'on n'envoyât pas son corps à l'Ecole de médecine. Son désir suprême a été exaucé.

#### BULLETIN FINANCIEB

Paris, 1er juillet 1890.

Nos rentes ont subi l'influence d'une liquidation trop chargée. Le 3 0/0 cote 91.03; le 4 1/2 0/0 106.25.

Le Crédit Foncier à 1,222 se maintient quand même en bonne posture. L'incident clos, lorsque le calme sera définitivement revenu, cette valeur reprendra pour ne plus quitter la place prépondérante qu'elle avait depuis long-

Signalons la Banque de Paris à 830; la Banque d'Escompte à 525; le Crédit Lyonnais à 743. La Société Générale à 480. Les Dépôts et Comptes courants à 600. La Banque Nationale du Brésil à 601.

L'émission des obligations de la Nouvelle Société du Canal de Corinthe sera profitable aux souscripteurs anciens au moins autant qu'aux nouveaux. Les garanties exceptionnelles qui sont apportées au service du nouvel emprunt, l'achèvement à court terme du Canal dans d'excellentes conditions, le trafic d'ores et déja évalué sur des données certaines non exagérées, assurent une rémunération considérable aux actionnaires de la première lieure, qui verront rapidement s'amortir la dette de la Société antérieure. Les souscriptions affluent déjà au Comptoir National d'Escompte et à la Société Générale.

Le 8 courant, la Cie Portugaise du Chemin de fer de Puerto Santa-Maria à Lucar de Barrameda met en vente 6,000 obligations 5 0/0 au prix de 462.50. Gagées sur son réseau de 40 kilomètres, elles donnent 25 fr. par an et. sont remboursées au pair en 50 ans.

La Gold Trust fait 70 fr.; les Pierreries de Ceylan 50. L'Aurifère Argentine 25. Les Chemins Economiques 445.

# CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

Voici les Prix obtenus par la Société de gymnastique l'Union Saumuroise au Concours régional de Saint-Brieuc :

2º Prix d'honneur.

1er Prix de canne. 2e Prix d'agrès.

2º Prix de course.

3º Prix de boxe.

Diplôme pour mouvements d'ensemble.

La Société arrivera ce soir à 7 heures 18. On se prépare à leur faire une brillante réception.

#### Assises de Maine-et-Loire

Voici la liste des jurés pour le troisième trimestre de 1890, dont l'ouverture aura lieu le lundi 4 août.

jurés titulaires

MM.

Des Châteaux de Champrel, René, propriétaire au Mesnil.

Guilleux, Jules, propriétaire à Freigné. Bezon, Pierre, ancien négociant à Saumur. Cornilleau, Pierre, propriétaire à Lézigné. Lambert, Louis, propriétaire à Saint-Georges-du-Bois.

Rougé, Pierre, retraité, à Saumur. Poissonneau, Joseph, forgeron à la Poitevi-

Nouzilleau, Silas, propriétaire à Saint-Clément-des-Levées.

Coudray, Auguste, propriétaire à Broc. Le Baron, Anatole, notaire à Saumur.

De Tarlé, Adolphe, ancien magistrat à An-Halopé, Jean-Baptiste, avocat à Angers. Chéné, Pierre, propriétaire au Fief-Sauvin.

Blanvilain, Charles, propriétaire à Saint-Galard, François, cultivateur à Saint-Cres-

Delacôte, Paul, notaire à Saint-Philbert. Rousseau, François, négociant à Saint-Florent-le-Vieil.

Ragetly, Armand, banquier à Segré. Petit de Chemellier, Paul, propriétaire à

Saint-Barthélemy. Plantin, Charles, propriétaire à Cuon. Gaignard, Auguste, propriétaire à Villevê-

Poulain de la Foresterie, Henri, propriétaire au Lion-d'Angers.

Boquel, François, rentier à Angers. Lamy, Urbain, entrepreneur à Torfou. Belliard, François, propriétaire à Ecou-

Yvon, Frédéric, propriétaire, à Saint-Aubinde-Luigné.

Coësfard, Jean-Baptiste, propriétaire à Savennières. Duveau, François, propriétaire à Chacé.

Bonnet, Eugène, maire du Longeron. Le Pont, Auguste, propriétaire à Pouancé. Daudée, Jean, propriétaire à la Bohalle. Coupry, Aristide, propriétaire à Champ-

Bouhier, Charles, ancien avoué à Angers. Bazile, Laurent, rentier à Angers. Lemardelay, André, négociant à Vihiers. Chalot, Clément, propriétaire à Saven-

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM.

Germon, Emile, négociant, 5, quai Ligny. Betton, François, négociant, 62, rue Bois-

Poterais, Henri, négociant, 26, rue Tarin. Cormeray, Georges, banquier, 29, rue des

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

A l'occasion de la Fête dite nationale du 14 juillet, l'administration des Chemins de fer de l'Etat mettra en marche les 11 et 12 juillet des trains de plaisir à des prix exceptionnellement réduits.

Le train de plaisir du 11 juillet desservira les gares comprises entre Brion-sur-Though et Saint-Aubin-la-Bruère, La Pyramide et La Motte-Bourbon, Chaudefonds-sur-Layon et Thouarcé-Ville.

#### COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête dite nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours le samedi 12 juillet, à 11 h. 3 matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte - Maure, Verneuil - Saint-Germain, Mennetou - sur - Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Romo-

rantin, Tours, Blois et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 17 juillet, à minuit 45 (nuit du mer-

credi au jeudi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train nº 1 partant de Paris à 12 heures 45 matin, les 18, 19, 20 et 21 juillet.

Prix des places, aller et retour : 2º classe, 19 fr.; 3° classe, 13 fr. 50.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera déli-vré, et au plus tard le 41 juillet, à 6 heures du soir mass seg mes su estensismo sed

# INCENDIE A DOUE

Dimanche, vers 40 heures 1/2 du soir, au moment où se terminait la fête offerte par la ville, un incendie s'est déclaré simultanement chez MM. Nouteau (Henri) et Dima, pépiniériste, à Doué-la-Fontaine, route de Saumur.

Les pertes doivent être assez considérables, vu l'importance des batiments incendiés qui contenaient la récolte des foins engrangés.

La malveillance ne paraît pas étrangère à cet

CHOLET. - Avant-hier, le nommé Pierre Bondu, maître maçon, âgé de 73 ans, demeurant à Cholet, était en train de réparer une maison, sur la route de Mortagne, lorsqu'il fit

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Barbe-Blonde sortit d'une distraction à laquelle il s'était laissé entraîner et sourit avec

- Excusez-moi, Mademoiselle, répliqua-t-il, je parlais sans réflexion... J'éprouve beaucoup de pitié pour votre père, d'autant plus que ses proches doivent souffrir de sa souffrance... Yous aussi, Mademoiselle, vous paraissez malade et... bien triste!

- Je ne me plains de rien, répliqua Joséphine.

Cependant, elle était agitée; les discours, comme les manières de son interlocuteur, lui causaient un trouble extrême. Peut-être allaitelle lui adresser des questions, que la timidité avait jusque-là retenues sur ses lèvres, quand on entendit une voiture légère s'arrêter devant le château.

- Ron Dien I s'écria Joséphine en s'élançant vers la fenêtre qui donnait sur la cour, seraitce déjà ma sœur et mon beau-frère?

Elle ajouta aussitôt :

— Ce n'est pas eux... A qui donc peut appartenir cette belle voiture?

- C'est la mienne, Mademoiselle, répliqua Barbe-Blonde qui venait de s'approcher à son tour de la fenêtre.

Robillard, assis sur le siège, à côté d'un cocher vêtu d'une sorte de livrée, s'empressa de sauter à terre.

Joséphine examina avidement cette voiture, espérant apprendre quelque chose sur le propriétaire. C'était une élégante calèche découverte, bien vernie, brillante, attelée de deux excellents chevaux. Sur les panneaux, on ne voyait ni armoiries, ni initiales capables de servir d'indications.

Un seul détail la différenciait des calèches ordinaires; le siège postérieur était remplacé par un immense coffre, peint et verni comme le reste, dont le dessus avait l'aspect d'une plate-forme. On pouvait supposer que cette voiture devant étre employée pour le voyage, le coffre était destiné à recevoir des malles et des paquets.

Aussi Joséphine ne trouva-t-elle rien d'insolite dans cette disposition. Eblouie de la splendeur de l'équipage, elle se demandait si elle

n'avait pas donné l'hospitalité à quelque personnage éminent qui voyageait incognito.

Robillard, en levant la tête, aperçut son maître et Mlle Jolivet; il s'arrêta, et salua avec sa politesse toujours un pen narquoise.

- Nous voici, Monsieur, dit-il; omnia valent.

C'est bien, répliqua Barbe-Blonde; je suis prêt. Il quitta la fenêtre et, se tournant vers Jo-

séphine, il reprit d'un ton mélancolique : - Recevez mes adieux, Mademoiselle, et permettez que je renouvelle mes remerciements... Je vous souhaite, du fond du cœur, toutes sortes de prospérités, je sais combien vous êtes bonne et combien vous les méritez!

Ces accents émus impressionnèrent Mlle Jo-

- Monsieur, balbutia-t-elle, je ne saurais acquitter la dette de reconnaissance que toute ma famille a contractée envers vous. Si M. et Mme Deluzy étaient présents, ils pourraient mieux que moi... Mais, avant de nous séparer, ne me direz-vous pas à qui j'ai eu l'honneur... le plaisir...

- A quoi cela servirait-il? répondit Barbe-Blonde avec un redoublement de tristesse; mon

nom est humble et doit rester dans l'oubli... Je ne suis rien... un passant, que le hasard a jeté sur votre route et qui va rentrer dans son obscurité.

-- Cependant, ma sœur et mon beau-frère tiendront à savoir le nom da sauveur de leur enfant...

- Le sauveur du petit Léon s'appelle Robillard, répliqua Barbe-Blonde; mais si, lui et moi, nous avons ici quelque prestige, que l'on ne cherche pas à nous retrouver : nous perdrions l'un et l'autre à être mieux connus.

Il s'inclina et sortit.

Le trouble de Joséphine n'avait fait que s'accroître.

- C'est inconcevable l murmurait-elle, son regard, l'accent de sa voix, certaines expressions qui lui sont échappées... Mais je suis folle!... Les morts ne sortent pas du tombeau! Elle revint vers la fenêtre, afin d'assister au

départ de Barbe-Blonde.

Les gens du château s'assemblaient curiensement autour de la voiture, qui stationnait devant le perron. Outre les servantes, le jardinier et ces domestiques sans attribution speciale qui sont toujours si nombreux à la campagne. Léon était accourn, escorté de Josette, une chute de 4 mètres de hauteur et se sit des contusions si graves qu'il est mort le len-

SEGRÉ. — Les courses de Segré auront lieu le dimanche 14 septembre, à 2 heures, sur l'hippodrome de la Lorie.

On lit dans le Messager, de Tours :

« Le bruit s'est répandu qu'un cas de cholera s'était produit dans la commune de Huismes (Indre-et-Loire).

» On nous prie de rassurer, à ce sujet, les

» Renseignements pris, ce bruit est absolument dénué de sondement. Le nommé Moutardier, décédé ici, semble avoir été victime d'un empoisonnement. Cet individu, qui était domestique chez M. Constantin, à la Chabossière, n'est pas le seul malade. Quelques personnes qui l'accompagnaient sont toutes malades aussi. Les médecins supposent qu'il s'agirait d'un poison végétal contenu dans le vin ou la boisson qu'ils ont pris.

» Le sous-préfet de Chinon a envoyé deux houteilles de vin au Laboratoire de Paris.

POITIERS. — Dimanche soir, on a transnorté à l'Hôtel-Dieu le cadavre de la femme Deschamps, née Léonie Mateau, âgée de 32 ans, qui, en la commune de Jaulnay, où elle demeurait, avait été retirée de la rivière, vendredi dernier. Son corps porterait, dit-on des traces de violence.

Arrestation. - Le nommé Texier, dont on a annonce l'arrestation en Espagne, vient d'arriver dans les prisons de Poitiers.

Espérons qu'il ne nous apporte pas le

LE MANS. - Dimanche matin, vers 3 heures 1/2, un militaire du 117e de ligne, nommé Derré, a été grièvement blessé, dans la rue des Chapelains, par un artilleur du 31° d'artillerie, nommé Mauger (Charles), 44° batterie, qui lui a porté un coup de sabre dans l'orbite droit.

M. le docteur Leroy, appelé, a donné les premiers soins au blessé, et, vu la gravité de la blessure, a ordonné son transport immédiat à l'hôpital.

# NANTES

M. Sibille a déclaré à la Chambre des députés, dans sa séance du 26 juin, que le Maire de Nantes avait des frais de représenta-

L'assertion est erronée. M. le Maire de Nantes a adressé des samedi à M. Sibille la lettre rectificative qui suit:

« Nantes, le 28 juin 1890.

» Mon cher collègue,

» J'ai le regret d'être obligé de rectifier une

assertion que vous avez produite à la Chambre des députés, au cours de la séance du 26

» Vous avez dit, d'après le Journal officiel, en vous adressant à la Droite, que « tous les » maires des grandes villes ont des frais de » représentation. M. le Maire de Nantes, qui » n'est certes pas républicain, a 6,000 francs » comme le Maire de Nîmes. »

» Vous vous êtes trompé, mon cher collègue, le Maire de Nantes n'a pas de frais de représentation.

» Il existe, il est vrai, au budget de la Ville, depuis de longues années et bien antérieurement à mon arrivée à la Mairie, un crédit ainsi libellé: • Somme à la disposition du Maire, sans qu'il soit tenu d'en rendre compte, ....6,000 fr. »; mais, dans l'intention du Conseil municipal, cette somme est destinée à des charités, à des souscriptions ou dons pour lesquels des justifications de comptabilité ne seraient pas toujours possibles ou ne seraient pas sans inconvenient pour des misères discrètes.

» Le Maire de Nantes manquerait absolument au mandat de confiance dont il est investi par le Conseil s'il distrayait une part quelconque des 6,000 fr. pour l'employer en frais de représentation.

» Vous ne serez pas surpris, mon cher collègue, que j'adresse copie de cette lettre à M. Jolibois avec lequel vous avez engagé la discussion à la Chambre, et, surtout en ce moment, je me vois obligé de l'autoriser à publier cette lettre, car votre assertion a reçu la plus grande publicité et mérite d'être rectifiée.

» Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distin-

» Le senateur, maire de Nantes, » Signé: E. GUIBOURD. »

L'Union bretonne dit, de son côté:

« Les maires de Nantes, depuis plus d'un demi-siècle, ont à leur disposition 6,000 francs par an, non pas pour « frais de re-» présentation », mais pour « frais de charité. »

» A ces 6,000 fr., la plupart d'entre eux, et nous n'en exceptons pas M. Edouard Normand, en ont ajouté 6,000 autres, puisés dans leur propre bourse, afin de répondre aux exigences de leurs hautes fonctions; et certes, loin de manquer à la règle, M. Guibourd la dépasse avec une générosité à laquelle tout le monde ici rend hommage.

» L'observation de M. Maurice Sibille était mal fondée, et nous sommes surpris qu'aucun député de la Loire-Inférieure n'ait jugé à propos de le relever. »

# DOUBLE SUICIDE A NANTES

Avant-hier, un triste événement est venu jeter l'émoi parmi les habitants de la rue du Pas-Périlleux.

Dans la maison portant le nº 40 de cette rue habitaient les époux Chevalier, mariés depuis quelques mois seulement. La femme était lingère; le mari, ancien instituteur, était représentant de commerce pour un marchand de vins en gros de Nantes.

Depuis quelque temps, les affaires du ménage allaient fort mal. Le mari avait perdu sa place, et, profitant des relations qu'il avait auparavant, avait commis quelques escroqueries qui, découvertes, lui avaient attiré une sévère réprimande.

Les époux Chevalier avaient donné congé à leur propriétaire et avaient payé leur loyer; ils devaient aller habiter rue Mercœur.

Dimanche soir, à 9 heures, un de leurs voisins les vit encore se promener dans la ville.

Dans la soirée on les entendit casser du charbon de bois pendant assez longtemps, ce qui ne laissa pas d'étonner un peu les voisins.

Lundi, on ne les revit pas de la journée. Dans l'après-midi arriva le nouveau locataire qui devait occuper l'appartement des époux

Un employé de la Poste vint également frapper à la porte pour leur remettre une dépêche, puis un créancier pour leur réclamer de l'argent.

Personne ne répondait de l'intérieur; on s'émut et on alla chercher le commissaire du 3e canton qui fit ouvrir la porte.

On se trouva alors en face d'un spectacle bien terrible et bien étrange : le mari et la femme, parés de leurs habits de noces, étaient étendus inanimès sur leur lit. A côté d'eux, sur une table, deux chandeliers, une fiole vide qui avait contenu du laudanum et une lettre. Au milieu de la chambre deux réchauds et deux fers à repasser où restaient encore quelques débris de charbon.

Les deux malheureux étaient morts asphy-

La mort avait dû se produire pendant la nuit, vers 4 heure du matin.

On a trouvé chez eux seulement une somme de 4 fr. 20.

Dans la lettre, les deux victimes demandaient qu'on leur sît un enterrement religieux, ce qui ne pourra pas leur être accordé.

Les époux Chevalier s'étaient déterminés depuis longtemps déjà à se donner la mort, comme on peut en juger par les précautions qu'ils avaient prises. Ils avaient mis un ordre complet dans leurs affaires; le linge que la femme avait reçu de ses clients était soigneusement enveloppé et étiqueté.

Les familles des deux époux, qui habitent Nantes, ont été prévenues immédiatement.

Le mari était âgé de 46 ans, la femme de 56.

(Espérance du Peuple.)

el suivi de loin par le vieux Jolivet, qui pourtant ne regardait rien et continuait de parler seul. Enfin, à l'extrémité de la cour, près de la porte du potager, le bonhomme Blaisot, un

bouquet de persil à la main, observait à travers ses innettes bleues tout ce qui se passait. Barbe-Blonde, encore très souffrant, eut besoin du secours de Robillard pour s'installer. Tandis qu'il endossait péniblement sa pelisse a brandebourgs et qu'il gravissait le marchepiel de la calèche, Léon se cramponna aux

jambes de Robillard. - Emmène-moi dans ta voiture, lui dit-il. Et puis, tu me feras bien... bien... rire.

On ne rit pas aujourd'hui, répliqua Robillard avec son flegme habituel; ce n'est pas le jour... Aujourd'hui, on pleure... veux-tu

L'enfant interloqué ne répondit pas.

Y pensez-vons, Monsieur Léon? dit la Rouvernante Josette; partir avec ces Messieurs? Vous oubliez donc votre papa et votre maman qui vont arriver ?

- Papa me fiche des claques quand je le dérange, et Maman est toujours triste... J'aime mieux m'amuser, moi.

- Josette, emportez Léon! commanda

Joséphine du haut de la fenêtre.

La gouvernante s'empressa d'obéir sans s'inquiéter de la résistance du joli démon, qui se débattait et poussait des cris assourdissants.

Barbe-Blonde ayant pris place dans la voiture, rien ne s'opposait plus au départ. Comme le cocher saisissait déjà les rênes de ses chevaux, le vieux Jolivet s'avança et dit aux voyageurs, avec une véhémence théâtrale:

- Vous m'abandonnez au moment du péril... Je vous ai révélé pourtant... Allez! vous serez responsable de ma mort et lorsque vous apprendrez...

--- Mon père l'interrompit encore Joséphine avec un mélange de séverité et de chagrin.

Le vieux se tut aussitôt et s'éloigna, l'oreille basse. Barbe-Blonde regarda Joséphine.

- Deux enfants terribles! dit-il en souriant

Il s'inclina une derrière fois; Robillard grimpa lestement sur le siège et la voiture se mit en marche.

— Il faut que je sache où ils vont murmura Blaisot.

La calèche s'était engagée dans le chemin creux conduisant de la Forge à la grande route. Comme elle approchait de l'endroit où stationnait le bac, elle rencontra une espèce de char-à-bancs, qui arrivait en sens inverse. Dans ce véhicule, dont le derrière était chargé de malles et de valises, se trouvaient un homme d'un certain âge et une dame encore belle, bien qu'elle eût les traits un peu flétris. La présence de Julien assis sur le siège à côté du cocher, comme Robillard sur le siège de la calèche, indiquait assez que ces voyageurs étaient M. et Mme Deluzy, revenant à la Forge après une assez longue absence.

Lorsque les voitures se croisèrent, Julien se pencha vers ses maîtres et leur dit quelques mots à voix basse. Tous les deux se redressant, regardèrent avec avidité dans la calèche. Au même instant, Barbe-Blonde détourna la tête, et dit à son cocher, d'une voix étouffée :

- Fouettez... mais fouettez donc! Le cocher obéit, et la voiture ne tarda pas à

s'envelopper dans un nuage de poussière. (A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR Séance du 29 Juin 1890.

Versements de 167 déposants (27 nouveaux), 36,620 fr. »».

Remboursements, 27,851 fr. 02. La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent. L'INSTRUCTION LAÏQUE

Voici le texte de la composition de style donnée, dans le canton de Nogent, aux jeunes aspirantes au certificat d'études:

Le conscrit. Le tirage au sort. La révision. L'arrivée au camp.

Jolis sujets pour des petites filles de onze

# FAITS DIVERS

UN SINGULIER OUBLI

Les habitants de Maxéville (Meurthe-et-Moselle) ont bien ri mercredi, et il y avait de quoi. Deux fiancés de la commune devaient être unis à onze heures du matin. Le maire était prêt et attendait les conjoints, qui se faisaient désirer, quand on se décida à s'informer de la cause du retard.

Les deux fiancés avaient oublié que la double cérémonie devait avoir lieu ce jour-là. Comme d'habitude, ils s'étaient rendus à leur travail journalier dans les champs. C'est là qu'ils ont été trouvés et ramenés à la mairie, où ils out été unis séance tenante, en costume de travail et porteurs encore de leurs outils de jardinage.

- Moi, disait l'autre jour un tailleur devant quelques-uns de ses confrères, je ne demande jamais d'argent à un homme comme il faut. - Mais cependant... quand il ne vous paie

- Si, au bout de six mois, il ne m'a pas payé, j'en conclus qu'il n'est pas comme il faut, et alors... je lui présente ma facture.

L'émission des obligations nouvelles du Ca-nal de Corinthe annoncée pour le 5 juillet rencontre dans le public un excellent accueil. Au Comptoir d'Escompte et à la Société Générale on a déja reçu un nombre considérable de demandes et l'on constate que les anciens ac-tionnaires et obligataires profitent avec empressement du droit de préférence qui leur est réservé dans la souscription actuelle. Il ne pouvait en être autrement, car en souscrivant aux nouvelles obligations les anciens porteurs assurent l'achèvement du Canal et font un placement avantageux entouré des garanties les plus sérieuses. Quant aux souscripteurs qui ne s'étaient pas encore intéressés au Canal de Corinthe, ils doivent s'attendre à une réduction importante en raison de l'affluence des demandes.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se préla toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et par-fume. Dartres, Eczema, Démangeaisons, Chute

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quoti-diens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE a plus riche en fer et en acide oarboni SOUVERAINE CONTRE:

ASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter MM. les Médecins.

# ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande.... 1 fr. 50 le litre. Montpellier ... 4 fr. 75 — Armagnac .... 2 fr.

Verre compris.

Demandez LE PARFAIT GUIGNOLET 2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAux GODET, propriétaire-géran.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE

# PROPRIÉTÉ

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux,

Comprenant: maison, servi-tudes, pressoir, cave, puits, jardin et vigne, le tout d'une superficie de 1 hectare 40 ares environ, joignant M. Liénard et Mme Bon-

S'adresser, pour traiter, au no-

Etude de Mº JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

# Grande Vente DE MEUBLES

Aux enchères publiques Pour cause de départ

Le MERCREDI 9 juillet 1890, à 4 heure du soir, et jours suivants, à Saumur, rue de l'Abattoir, mai-SOR PICHAT,

Il sera vendu:

Salle à manger en vieux chêne sculpté, comprenant : bustet normand, buffet à étagères, chaises;

Ameublement de salon composé de : canapé, fauteuils en bois noir; lustre, candélabres et landiers en fer forgé;

Armoires, tables de toilette, guéridons, commode, tables de nuit et autres, lits en fer, coffre à bois, buffets, lit en fer noir et cuivre, glaces, pendules, tapis, portières, tentures;

Vieilles salences et vieilles armes

Articles de literie, lessiveuse, baignoire, fourneau en fonte, verrerie, vaisselle, batterie de cuisine, casiers, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 40 0/0 pour les frais.

Le Commissaire-priseur, JAUBERT.

A LOUER de suite pour cause de départ, Belle Maison bourgeoise, rne Nationale, nº 7, avec JAR-DINS, EAU de LOIRE et GAZ. S'adresser à M. Sève, qui l'ha-

A LOUE IS

#### MARSON Avec Jardin bien affruité

Terrasse, tonnelle, belle cave, située au Gros-Caillou, Saint-

Lambert-des-Levées. S'adresser à M. Moizé, qui habite la maison contiguë.

A Louer présentement DRUX MAISONS

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

VUE SPLENDIDE S'adresser au bureau du journal.

# A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

# MAISON

Située rue de la Croix-Verte, nº 50,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, petite cour à côté, caves et buanderie;

Trois chambres à coucher et un

Deux greniers et une mansarde, jardin devant, pompe dans le

S'adresser, pour visiter, à M. CHEVALIER, pépiniériste, route de Rouen, et, pour traiter, à M. Gue-NYVEAU, à Montreuil-Bellay.

# BAINS DE MER Plage de Saint-Gilles-Croix-de-

Vie (Vendée)

# A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal on à M. Bodin-Chivert, à Thouars.

A SA TEST

Les bureaux de M. CESBRON, agent général de la Nationale, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue de l'Ancienne-Messagerie, nº 9.

La Maison LAUNAY-MICOULLAU et PETIT demande de suite un apprenti.

UN JEUNE HOMME, ancien ord'un général, demande place de COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V., 3, rue Maremaillette.

# Changement de domicile

M. Gelinean - Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1er juin il a transféré son domicile rue Saint-Nicolas, nº 65. (442)

M. Boret - Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires.

# AMEUBLEMENTS

En tous genres

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois,

écrans, guéridons, glaces. Chaises paille de couleur, cannées et cuir de Cordoue. sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

# PILULES

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'esto-50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout a l'USAGE des DAMÉS. La première dose soulage en quelques heures sane qu'il soft nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hopitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par Thomas Beecham, à St-Helens (Angleterre). Prix: 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction déta

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Elysées, 62 et Pharmaoie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS Détail dans toutes les Pharmacies Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.



# Sulfate de cuivre

1<sup>re</sup> marque, 98 010 de pur

Entrepôt: Épicerie Centrale

Saumur, chez M. ANDRIEUX

# MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. PISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEVEL fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnelle-

ment avantageux. ment avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés

CHIRURGIEN - DENTISTE 68, Quai de Limoges

SAUMUB

# Epicerie Parisienne

RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; - par 5 kilos, 1 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80. EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr. SUCRE, 1er choix, le kilog, 1 fr. 03.

# PHARMACIE A. CLOSIER

Nº 19, rue Dacier (PLAIE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Epargue SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minerale naturelles Françuises et Etrangères. -- Dépôt de toutes les Spécialité

Grand assortiment de Bandages se prétant à tous les mouvements de corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bie fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutches en c vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons. d'Injecteurs d'Irrigateurs d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

	COURS		LA BOURSE						(Succession of the Control of the Co
FONDS  3 0/0	Crédit Foncier	525 — 520 — 235 — 520 — 742 50 432 50 600 —	Transallantique	GÈRES	630 — 42 — 2350 —	CHEMEST 3	tonc. 18/9 3 0/0 r. à 500 comm. 1880 3 0/0 r. à 500 fonc. 1883 3 0/0 r. à 500 fonc. 1885 3 0/0 r. à 500 MINS DE FER (OBLIGATIONS) 0/0 anc. r. à 500	462 — 460 — 406 — 456 — 426 — 432 25	obligations à lots. Suez 5 0/0 remboursable à 500. FONDS ÉTRANGERS Emprunt russe 1862 5 0/0. 1889 4 0/0.